

**A diffuser à
tous les ITPE**

la lettre
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Numéro 238

Paris, le 18 décembre 2007

Un nouvel élan pour l'ENTPE

7 décembre 2007 : premier conseil d'administration de l'EPSCP-ENTPE,

Cher(e) camarade,

Le conseil d'administration de l'ENTPE s'est réuni pour la première fois le vendredi 7 décembre 2007.

Son ouverture s'est faite par Michel Lacharme, président de l'AITPE, qui a administré les débats afin de procéder à l'élection du président du CA : Patrice Raulin, directeur de la société française du tunnel routier du Fréjus.

Le conseil a procédé à la nomination du directeur de l'EPSCP en la personnalité de Philippe Sardin, ainsi reconduit dans ses fonctions.

Il aura fallu **1 an** depuis la publication du décret du 7 décembre 2006 créant l'EPSCP « école extérieure aux universités » (voir sur www.snitpect.fr) pour réunir ce premier conseil d'administration qui est l'aboutissement d'une mobilisation et d'une pression de tous les instants de notre organisation syndicale. L'approche de notre congrès annuel des 13 et 14 décembre 2007 a permis d'obtenir du Ministre qu'il procède aux dernières nominations permettant la tenue de ce CA.

Ce conseil d'administration était indispensable pour statuer sur les sujets déterminants pour le fonctionnement de l'école et la scolarité des élèves et notamment le vote du budget 2008. Depuis la publication du décret statutaire, nous avons insisté auprès du Ministre et de son cabinet, du secrétariat général du ministère et de la direction de l'école pour que l'ENTPE dispose dès cette année 2007 de tous les moyens financiers et humains indispensables pour réussir le changement statutaire.

Nous nous félicitons de la tutelle du MEDAD sur cet EPSCP qui permet de maintenir un lien fort entre le ministère technique ayant créé l'école, employeur majoritaire et gestionnaire du corps des ITPE, et connaissant bien les différents métiers de l'aménagement que sont amenés à exercer les ingénieurs formés par l'ENTPE. L'ENTPE doit demeurer la pièce maîtresse dans la formation initiale et de prise de poste pour les ITPE, tous modes de recrutements (interne ou externe) confondus.

Cette tutelle assure également le maintien du Cycle Supérieur de Management de l'Équipement (CSME) à l'école (dont nous demandons l'évolution en lien avec le CSMT de l'INET), affirme les Laboratoires au sein du RST (à ce titre nous apprécions la présence de la DRAST au sein du CA), et renforce une ouverture interministérielle pour l'école, le MEDAD étant le gestionnaire du corps interministériel des ingénieurs des TPE (par ailleurs, tous les ministères ne peuvent participer au C.A. et le MEDAD joue ainsi le rôle de porte d'entrée vers l'ensemble des ministères employeurs d'ITPE).

Le Conseil d'administration comporte 35 membres.

- 21 personnalités extérieures nommées par le ministre chargé de la tutelle (MEDAD) dont 9 issues des employeurs des ingénieurs des TPE, 5 représentant l'enseignement supérieur et la recherche, et 7 issues des associations, des organisations syndicales et des personnalités à titre personnels ;

- 14 membres élus représentants les collègues :
 - 4 représentants des chercheurs et des enseignants internes ;
 - 4 représentants des enseignants externes ;
 - 1 représentant des étudiants du stage probatoire et des 1ère année ;
 - 1 représentant des 2ème année
 - 1 représentant des 3ème année, de master, master spécialisé et certificat d'études supérieures ;
 - 1 représentant des étudiants en préparation de thèse
 - 2 représentants des personnels administratif et technique de l'école,

La représentation du groupe des ITPE au conseil d'administration, est assurée par deux représentants élus par les élus du corps à la CAP des ITPE, Renaud Balaguer et Gilles Paquier, et par l'AITPE représentée par son président M. Lacharme.

Parmi les personnalités extérieures issues des associations, des organisations syndicales et des personnalités à titre personnels, il est dédié un siège à chacune des trois organisations les plus représentatives du CTPM de l'ex MTETM (dont la FEETS-FO dont le représentant est Pascal Pavageau secrétaire du cartel national FO).

La part des employeurs d'ingénieurs des TPE et des personnalités extérieures (différents ministères, collectivités, CNFPT, secteur privé, représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche, international, autres écoles) représente 60 % du conseil d'administration, marquant ainsi **une ouverture significative de l'école** et permettant notamment **la prise en compte des besoins exprimés par les fonctions publiques** en matière d'ingénieurs.

L'ouverture de la **gouvernance** à la FPT, que nous défendons depuis 2006, est faite par la présence du CNFPT et de l'ADF.

Le Conseil a examiné les différents points de l'ordre du jour.

Il a notamment voté le statut modificatif de l'EPSCP suite à la publication de la loi N° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) qui a modifié le code de l'éducation. Il était donc nécessaire de mettre en cohérence le statut avec cette nouvelle loi bien que celle-ci soit sans incidence particulière pour l'ENTPE,

Le conseil a débattu et arrêté le règlement de scolarité pour l'année universitaire 2007/2008. Ce document est important car il précise notamment la composition et les attributions des différents jurys internes à l'école, chargés en particulier de sanctionner les études et de valider la délivrance des diplômes.

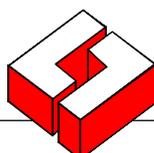
Le point 8 de l'ordre du jour portait sur le projet de l'Ecole.

Nous avons, à nouveau, insisté sur **la nécessaire constitution d'une équipe projet dédiée**, pour les trois années à venir, à la mise en oeuvre du changement statutaire et rattachée à la direction de l'école, tant la transformation en EPSCP est complexe et ne saurait souffrir d'aucun retard. La date bien tardive de ce premier CA démontre qu'il est essentiel que l'école puisse s'organiser dès 2008 avec une telle équipe.

Nous avons réclamé l'aboutissement rapide du projet de convention entre l'ENTPE et le CNFPT et que le nouveau statut et sa nouvelle gouvernance soient l'occasion d'ouvrir pleinement la réflexion au sein du CA en 2008 pour permettre, à terme, à l'ENTPE de devenir une école de recrutement et de formation possibles pour les ingénieurs territoriaux.

Concernant les 4ème années, nous avons rappelé la nécessité d'ouvrir un plus grand nombre de possibilités pour ce complément de formation initiale, d'autant plus dans le périmètre élargi du MEDAD, qui permet le développement de la recherche et l'injection de nouvelles compétences dans le RST.

Enfin, nous avons réaffirmé la nécessité de revoir les modalités et la définition du double cursus ITPE – Architectes. La réforme des études d'architecte entrée en application en 2006 a entraîné la disparition du diplôme d'architecte DPLG (bac +6) qui est désormais remplacé par le diplôme d'Etat d'architecte (bac +5), suivi par une « habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre ».



Selon nous, cette évolution impose que le MEDAD (ENTPE / SGPA) fasse évoluer l'organisation du double cursus ITPE-Architectes, notamment au niveau de la convention qui lie l'ENTPE, la DGPA, le service d'accueil (en première affectation) et l'ITPE suivant ce double cursus. La valorisation du double cursus (tant pour l'ITPE que pour le MTETM et les autres employeurs) impose que celui-ci ne s'arrête pas au diplôme mais intègre complètement l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre.

L'administration ne peut se contenter de renvoyer la responsabilité d'organiser cette habilitation aux services et aux jeunes ITPE concernés : un cadrage national est indispensable (la question du lieu d'exercice pour cette habilitation est cruciale, et la position administrative de l'ITPE l'est également si cette période ne peut être réalisée que dans le privé).

Nous avons exigé à nouveau qu'une **réunion de concertation s'organise rapidement** entre l'ENTPE, le SG du MEDAD, la DGPA et le SNITPECT permettant d'identifier la politique du MEDAD (comme gestionnaire et comme employeur d'ITPE) sur le sujet, et précisant la nouvelle définition du double cursus ITPE – Architectes en découlant.

Ces évolutions majeures pour l'ENTPE sont en grande partie le fruit de notre détermination et de notre pression continue depuis plus de 4 ans.

Le SNITPECT prendra toute sa place, de façon active et déterminée, au sein du conseil d'administration pour obtenir de nouveaux succès pour l'Ecole, pour son avenir et pour celui de tout le groupe des ITPE.

Gilles Paquier
Secrétaire général

